

pas de difficultés insurmontables qui s'opposent à la solution de ce problème". Et plus tard: "L'Union soviétique n'a cessé de travailler pour la conclusion d'un accord rapide sur la non-prolifération des armes nucléaires". (A/C.1/PV1431 pp.7-10 et 11) Monsieur Goldberg a cité les paroles de M. Gromyko, Ministre des Affaires extérieures de l'URSS, après sa récente rencontre avec le Président Johnson et le Secrétaire d'Etat Rusk: "Les deux pays, les Etats-Unis et l'Union soviétique, s'efforceront d'aboutir à un accord pour faciliter la conclusion des traités internationaux sur cette question". Monsieur Goldberg a également cité ce que le Président Johnson a dit le 13 octobre: "Nous avons l'espoir de trouver un libellé qui protégera les intérêts nationaux des deux pays et nous permettra de passer à l'essentiel, c'est-à-dire l'accord sur la non-prolifération". (A/C.1/PV1431 p.28). Je n'ai pas d'hésitation à réitérer ces déclarations puisqu'elles indiquent, de l'avis de la délégation du Canada, une détermination accrue de la part des Etats-Unis et de l'URSS à résoudre ce problème, à se mettre d'accord sur un libellé approprié aux dispositions d'un traité sur la non-prolifération. Elles indiquent, et nous avons aussi d'autres indications, qu'un nouvel esprit règne dans les négociations et l'on se rend compte que l'importance d'en arriver à un accord dans ce secteur du problème du désarmement dépasse de beaucoup en importance certaines des considérations qui jusqu'à présent ont ralenti le progrès. La délégation du Canada fait sienne cette détermination. Nous nous réjouissons d'apprendre qu'une nouvelle série de pourparlers a été entreprise pour élaborer les termes acceptables aux Etats-Unis et à l'URSS. Nous accueillons avec plaisir cette perspective de nouvelles rencontres entre les deux grands états qui, avec l'aide des délibérations de cette Commission et du Comité des dix-huit puissances, pourraient aboutir à un libellé convenu, acceptable à tous les états intéressés autant aux puissances nucléaires qu'aux états qui n'ont pas d'armes nucléaires.

Bien que les réunions du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement n'aient pas, cette année, remporté de succès spectaculaires, on reconnaît généralement que la discussion a été fort utile en éclaircissant les questions qui se posent à la Commission. C'est particulièrement vrai des pourparlers portant sur la non-prolifération. Monsieur Goldberg, dans ses déclarations du 20 octobre, a indiqué les secteurs où des progrès ont été réalisés: (1) en faisant mieux comprendre que les dispositions de défense collective contre les armes nucléaires ne conduisent pas et ne doivent pas conduire nécessairement à la prolifération; (2) en faisant accepter la nécessité d'avoir des garanties pour les activités nucléaires pacifiques; (3) en faisant mieux comprendre le problème spécial des explosions nucléaires pour des fins pacifiques; (4) en recherchant les moyens d'enrayer et de renverser la tendance à l'accumulation des armes nucléaires et de leurs vecteurs. Le niveau élevé de la discussion, au sein du Comité des dix-huit, cette année, fut encourageant pour nous, tout comme la franchise des échanges et l'apport constructif et utile des membres non-alignés de cette Commission. Dans leur memorandum conjoint sur la non-prolifération, ils ont reconnu qu'un traité éventuel devrait refléter l'équilibre des obligations et des responsabilités entre les puissances nucléaires et non nucléaires et devrait aboutir à des mesures de contrôle plus serré des armes et au désarmement général et